Séance du Conseil Municipal du 01/06/2006

N° 087-2

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF: DAST2006050

Signataire: HL/LTD

OBJET : Antenne de service de milieu ouvert de la protection judiciaire de la jeunesse : aménagement d'un local 46, rue Charles Tillon. Avenant n°1 au lot n°5

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot du marché cité en objet,

Considérant la nécessité de réaliser un ajustement technique permettant d'assurer la continuité du degré coupe-feu du plancher-haut selon les prescriptions du contrôleur technique édictées postérieurement à la notification du marché,

Sur avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2006,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot 5 du marché cité en objet avec la société SECPIT.

Cet avenant sanctionne une plus value $1.447,30 \in HT$. Portant le montant du marché de $9.821,80 \in HT$ à $11.269,10 \in HT$.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Pour le Maire

L'adjoint délégué